



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

COMMUNE DE
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE

PLAN DE ZONAGE
sur fond cadastral

Pour la Préfecture
Le Sous-Préfet chargé de l'urbanisme
07/03/2009
Christophe FASILLER

Echelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté préfectoral du 26 septembre 2001
ENQUETE DU : 02/02/2009 AU 06/03/2009
APPROBATION DU PPR : 22 JUL. 2011

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES



LEGENDE

- R1

ZONE ROUGE : Zone inconstructible due à un aléa de grande ampleur de chutes de blocs
- R2

ZONE ROUGE : Zone inconstructible due à un aléa de grande ampleur de glissement ou de ravinement
- G*

ZONE BLEUE : Zone constructible soumise à des prescriptions où l'aléa est de niveau important à très élevé
L'astérisque * indique quel type d'aléa est de niveau important à très élevé
- G

ZONE BLEUE : Zone constructible soumise à des prescriptions où l'aléa est de niveau faible à moyen

Eb : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres
G: Glissement
R : Ravinement
A : Affaissement
S : Reptation
RL : Ravinement léger
(P): Aléa sous ouvrages de protection

